

LAC SERGENT

A 30 milles seulement de Québec et à 140 de Montréal, s'étend le très beau lac, connu sous le nom de lac Sergent, que fréquentent, durant la belle saison, un grand nombre des meilleures familles québécoises. C'est aussi une colonie de vacances dont les premiers établissements remontent à l'année 1890.

C'est en 1909 que fut fondée la Mission de Notre-Dame-du-Lac-Sergent et le 25 février 1921, alors qu'elle comptait déjà une population estivale de 350 personnes, qu'elle avait 40 habitants à l'année, la Mission de Notre-Dame-du-Lac-Sergent fut incorporée en ville, par une charte spéciale. Elle est située sur le côté nord du Saint-Laurent, dans le comté de Portneuf. Sa population actuelle est de 550 personnes, réparties entre 135 familles qui habitent cette ville durant l'été seulement. On ne compte, en dehors de la belle saison, qu'une seule famille résidante et, d'une façon permanente, 10 religieux et 40 orphelins, hôtes d'un orphelinat agricole.

Les propriétaires fonciers de Lac-Sergent sont au nombre de 110 et les propriétés qu'ils possèdent sont en général des bungalows, des chalets, des camps et des villas. L'évaluation totale foncière est de \$198.755.; une somme de \$100.700. est exemptée de taxes, car elle représente la valeur d'institutions religieuses.

La seule taxe qui existe dans la ville du Lac-Sergent est une taxe foncière s'élevant à \$0.35 par \$100. d'évaluation municipale. La ville ne possède aucune dette et le coût de revient de l'administration municipale est annuellement d'environ \$675. Elle utilise les services d'un seul employé.

Située dans une région agricole et d'exploitation forestière, la ville du Lac-Sergent est cependant, avant tout et uniquement, une station touristique estivale, l'une des plus fréquentées aux environs de Québec. Elle compte deux maisons de commerce seulement.

La « Shawinigan Water and Power Company Limited » lui fournit le service de l'électricité.

On trouve au lac Sergent une quinzaine environ d'abonnés au téléphone pour service privé et deux pour service d'affaires

La municipalité s'étend sur une superficie d'environ 800 acres et le lac lui-même, qui a à peu près 7½ milles de tour, en forme le centre. Il existe un très joli chemin de ceinture autour du lac, terminé sur plus des trois quarts et dont les trottoirs, faits en bois, atteignent une longueur de 5½ milles. La ville de Lac-Sergent n'est pas une paroisse, mais une mission, et possède une chapelle catholique ainsi qu'un orphelinat agricole.

Le conseil municipal est composé d'un maire et de quatre échevins secondés par un secrétaire-trésorier. L'élection de ses membres a lieu tous les deux ans et la dernière élection municipale a eu lieu le 3 août 1945. Le maire et les échevins ne reçoivent aucune rétribution.

La division électorale provinciale de Lac-Sergent est celle de Portneuf, qui est aussi la division électorale fédérale.

La compagnie du chemin de fer Canadien National dessert la ville du Lac-Sergent, qui bénéficie également d'un service d'autobus la reliant à Québec.

Il y a, au Lac-Sergent, 2 bons hôtels, contenant au total 30 chambres, un bureau de poste, et l'on y trouve enfin, « L'Association Nautique du Lac-Sergent Inc. », qui y joue un rôle extrêmement important. Son incorporation remonte à 1909 ; c'est un groupement à la fois philanthropique et sportif, réunissant tous les citoyens de la ville. L'Association est propriétaire d'un chalet spacieux, contenant 250 sièges et où, pendant la belle saison, elle donne une représentation cinématographique une fois par semaine, le mercredi soir. Elle organise, chaque année également, des régates, des soirées récréatives, fournit à ses jeunes membres des canots de course, s'occupe de leur entraînement et leur fournit l'occasion de concourir sur les lacs voisins, lac Saint-Joseph, lac Beauport, Ile d'Orléans, etc.

Le conseil municipal de la ville du Lac-Sergent est composé de M. Lucien Plamondon comme maire, et de MM. L. Omer Cantin, Eugène Paquet, A.-F. Mercier, G. Castonguay, comme échevins, tous de la cité de Québec.

Les anciens maires de la ville du Lac-Sergent, depuis son incorporation, en 1921, sont Messieurs Fortunat Gingras, Emilius Garon, Célestin Côté, et le Docteur Robert Côté.

La ville du Lac-Sergent comprend une des seigneuries de Fossambault et de Bourg Louis.